

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Energie Logement  
Unité Energie Climat et Air

Nos réf. : D-0158-2016

Affaire suivie par : Stéphanie Gourmelen  
stephanie.gourmelen@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 91 83 64 40 – Fax : 04 91 83 63 23

Courriel : paca.auditenergetique@developpement-durable.gouv.fr

Marseille, le 3 juin 2016

La Directrice Régionale,

à

Madame, Monsieur le Directeur de l'établissement

**Objet :** - Transmission de l'audit énergétique via la plate-forme nationale  
- Aides financières pour votre entreprise

Madame, Monsieur,

Je vous invite à **déposer par voie électronique avant le 30 juin 2016** les informations relatives à la réalisation de votre audit énergétique, en application de l'article L. 233-1 du code de l'énergie, sur la **plate-forme informatique** hébergée à l'adresse suivante : [audit-energie.ademe.fr](http://audit-energie.ademe.fr).

Plusieurs **dispositifs de soutien** sont à votre disposition **pour vous aider à financer les investissements** en matière d'efficacité et de sobriété énergétique :

- les **aides de l'ADEME** dans le cadre de son **dispositif d'aide à la réalisation**, ou du **Fonds chaleur** qui peut soutenir les études de faisabilité et les investissements concernant la récupération et la valorisation de la chaleur fatale ou la mise en place d'énergies renouvelables thermiques. Notamment, un appel à projet régional vous est proposé, avec une 2ème date limite de dépôt de dossier de candidature le 15 septembre 2016 : [appelsprojets.ademe.fr/aap/APPFCPACA2016-23](http://appelsprojets.ademe.fr/aap/APPFCPACA2016-23) ;
- l'accompagnement de la mise en oeuvre du **Système de Management de l'Energie (SMEn)** au sein des entreprises et collectivités (jusqu'à 40 000 euros de soutien) par l'ATEE avec le **programme SMEn** ;
- les **prêts bonifiés de BPI France**, notamment les « prêts verts », qui s'adressent aux PME et ETI : [www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-Vert](http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-Vert) ;
- les **prêts Eco-Energie de BPI France**, afin de spécifiquement améliorer l'efficacité énergétique par l'acquisition d'équipements performants : [www.pee.bpifrance.fr](http://www.pee.bpifrance.fr) et [www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-Eco-Energie-PEE](http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-Eco-Energie-PEE) ;

- le **dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)**, à travers lequel les fournisseurs d'énergie aident à la réalisation d'actions d'économies d'énergie :  
[www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html) et  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html) ;
- les initiatives de financement des **autorités régionales** dans le cadre de leurs compétences, notamment la gestion déléguée des fonds européens, et des autorités locales (départements, EPCI, communes, etc).

Par ailleurs, vous trouverez des liens complémentaires d'informations (observatoire des aides aux entreprises, tiers-financement) sur le site :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html)

ainsi que le lien régional sur les audits énergétiques :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le chef du Service Energie et Logement

Yves LE TRIONNAIRE

